

Procédure de demande de surclassement

**Pour les pongistes de 9/10 ans (benjamins et benjamines)
souhaitant participer à des compétitions dans la catégorie sénior**

La commission médicale rappelle que :

Les jeunes joueurs ou joueuses peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure, deux fois supérieure ou trois fois supérieure à la leur.

Par contre, conformément à l'article 9.4 du règlement médical de la FFTT, les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1.

2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral :

- Les sportifs devront être en possession d'un **certificat médical de surclassement les autorisant à participer à des compétitions dans la catégorie sénior**. Ce certificat devra être obligatoirement **réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport** (CES, Capacité ou DESC de médecine et biologie du sport)
- Avoir réalisé un **Electrocardiogramme de repos (ECG)**

Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.

Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors

Toutefois ces examens médicaux ne constituent qu'une base minimale préconisée par la commission médicale fédérale. Le médecin réalisant l'examen médical reste libre de demander les examens complémentaires (risque suspecté : ostéoarticulaire, valvulaire, cardiomyopathique) qu'il juge nécessaire à l'établissement de ce certificat de surclassement.

L'examen clinique ainsi que les éventuels examens complémentaires ne relèvent pas du régime général de la sécurité sociale et seront donc à la charge du sportif.

Attention, le certificat médical de surclassement ainsi que l'ECG devront, obligatoirement, être envoyés par courrier au médecin fédéral pour validation auprès de la commission sportive fédérale à l'adresse suivante :

Dr SELLIEZ Sylvie

Service Médical AMIRA - 52, rue de la Haie Coq - 93300 Aubervilliers

ou

FFTT, Comité départemental 93 - 1-3 rue de la Poterie - 93200 Saint-Denis

Certificat médical de surclassement

Autorisation pour les benjamins ou benjamines (9/10 ans)
de participer à des compétitions de tennis de table dans la catégorie sénior.

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Adresse :		
Tél :	Email :	
Club :	Comité Départemental :	
N° Licence :		

Autorisation du responsable légal

Je soussigné(e), M., Mme, (Père, mère, tuteur, tutrice) autorise mon fils ou ma fille,
..... à pratiquer le tennis de table en compétition dans la catégorie sénior.

Fait le à Signature :

La commission médicale fédérale rappelle que :

Conformément à l'article 9.4 du règlement médical de la FFTT, les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux conditions suivantes :

1 - **participer au critérium fédéral de Nationale 1.**

2 - **satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral :**

- Un examen clinique réalisé par un médecin diplômé en médecine du sport (CES, capacité ou DESC de médecine et biologie du sport).
- Un électrocardiogramme de repos (ECG de repos)

Toutefois ces examens médicaux ne constituent qu'une base minimale préconisée par la commission médicale fédérale. Le médecin réalisant l'examen médical reste libre de demander les examens complémentaires (risque suspecté : ostéoarticulaire, valvulaire, cardiomyopathique) qu'il juge nécessaire à l'établissement de ce certificat de sur-classement.

Certificat médical de surclassement

Je soussigné(e), Docteur, diplômé(e) en médecine du sport (CES, capacité ou DESC de médecine et biologie du sport), certifie avoir examiné l'enfant, né le

et, après avoir consulté les examens demandés par la commission médicale (ECG de repos), reconnait n'avoir constaté aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du tennis de table lors de compétitions dans la catégorie sénior.

Le à Dr

Signature et cachet du médecin :

Le sportif devra transmettre le **certificat médical de surclassement** ainsi que **l'ECG**, par courrier, au **médecin fédéral national pour validation auprès de la commission sportive fédérale avant de pouvoir participer à une compétition sénior** à l'adresse suivante :

Dr SELLIEZ Sylvie
Service Médical AMIRA - 52, rue de la Haie Coq - 93300 Aubervilliers
ou
FFTT, Comité départemental 93 - 1-3 rue de la Poterie - 93200 Saint-Denis